

# CONSEIL MUNICIPAL du 18-10-2016

L'an deux mille seize, le 18 octobre deux mille seize, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Delfour Monique, Maire.

Présents : Mmes Delfour, Francoual, Pradines, Viard. Mrs Cayla, Faure, Larnaudie, Pégourié Plenacoste, Rames.

Absent: Mr Delbrel.

Secrétaire de séance : Colette Viard

## **Rappel de l'ordre du jour :**

### 1. Délibérations :

- Crédit agricole : réaménagement de l'emprunt existant
  - Crédit agricole : demande d'un nouvel emprunt
  - emprunt auprès de la caisse des dépôts : à 0% pour les bâtiments publics
  - validation du nouveau périmètre « Coeur de Village »
  - Ecoles : projet de territoire – validation de la proposition
2. point sur le programme « coeur de village » : compte rendu de la rencontre avec la Communauté de communes.
3. travaux à la salle communale
4. Convention avec les associations par rapport à la serre. Prévoir une commission de validation de la convention, désignation des membres du conseil pour le comité de gestion
5. extincteurs école – mairie – église -
6. info « Nazac »
7. infos communes nouvelles
8. info travaux piscine, WC handicapés
9. compte rendu de la réunion à Labastide Murat sur l'éclairage public
10. Voirie : infos – bilan – journée « feuilles » prévue le 6 décembre
11. compte rendu sur la réunion « trame verte et bleue »
12. horaires d'extinction de l'éclairage public
13. questions diverses

Avant d'entamer l'ordre du jour du conseil municipal, Mme le Maire donne la parole à Mr Rames qui expose l'inquiétude des agriculteurs face au règlement de l'UE qui impose à tous ses états membres de redéfinir les communes qui seront classées à partir de 2018 en « zone défavorisée simple » ; cela concerne nombre de communes du Lot, dont la commune de Saint-Sulpice ; c'est un enjeu économique considérable en terme de diminution des indemnités compensatoires, de perte d'aide aux installations..., ceci dans un contexte déjà très difficile. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une motion de soutien en faveur du maintien des communes menacées de déclassement en zone de Piémont.

## **1 DELIBERATIONS**

- Validation du nouveau périmètre du « Coeur de village » : Maire et adjoints ont été reçus par Mr Malvy en présence de Mr Laborie, de Mr François, de Mmes Albagnac et Cavaillé. Il y a eu accord de principe quant au rajout au périmètre opérationnel de la traversée du village le long de la D41, ainsi que de la Côte de Galipou, avec

comme incidence que le Grand Figeac participera pour moitié au coût des travaux de ces deux rajouts. Ce nouveau périmètre sera validé par les membres du bureau du Grand Figeac, puis par le Conseil Communautaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère en faveur de ce nouveau périmètre opérationnel du « Cœur de village ».

- Prêt à 0% consenti aux collectivités territoriales par la Caisse des Dépôts et Consignation pour la rénovation de leurs bâtiments publics : le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de la demande d'un prêt de 23500€ à 0% (sur 15 ans) attribué à la réfection de la salle polyvalente.
- Nouvel emprunt de 100000€ à 0,90% : le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'un prêt de 100000€ à 0,90% (sur une durée de 15 ans) consenti par le Crédit Agricole. Cet emprunt sera utilisé pour l'opération « Cœur de Village » et sera débloqué au fur et à mesure des besoins dans un délai de 24 mois.
- Réaménagement du taux de l'emprunt contracté en 2014 : le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur de la proposition faite par le Crédit Agricole de réaménagement du taux d'intérêts de cet emprunt, passant de 3,31% à 1,40%. Cette opération se soldera par un gain final de 8249€.
- Ecoles : le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur d'un projet de territoire, consistant à regrouper les classes du RPI sur une même commune ; ceci pour s'inscrire dans le protocole d'accord pour un « Schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département du Lot », proposé il y a 1 an et demi par l'Education Nationale et validé par la Préfète, le Département et l'AMF.

## **2 CŒUR DE VILLAGE**

Le compte rendu de l'entrevue entre Maire et adjoints et représentants de la Communauté de Communes a été abordé précédemment dans le chapitre « délibérations » afin de pouvoir prendre une décision éclairée. Ce qui est à retenir, c'est que Mr Laborie, le vice-président en charge des opérations « cœur de village » a fort bien plaidé notre cause, faisant remarquer qu'il était regrettable que notamment la traversée du village par la D41 n'ait pas fait partie du projet initial ; il propose que la D41 soit l'entrée du cœur de village.

## **3 SALLE POLYVALENTE**

- L'entreprise Breil devrait pouvoir refaire la toiture d'ici la fin de l'année.
- Le choix s'est porté sur des menuiseries alu, le surcoût étant minime, et l'entretien dans l'avenir en sera nul.
- 2 devis d'un montant très différent nous sont parvenus pour l'isolation ; avant de choisir le moins cher, nous allons nous assurer que l'artisan propose une isolation suffisante pour obtenir une classe C.
- Le marché du chauffage est attribué à l'entreprise LJS.

- La déclaration préalable de travaux en ce qui concerne la réfection des WC a été validée par la DDT, avec comme seule prescription de l'ABF le choix d'un crépi couleur pierre.

#### **4 LA SERRE : CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS**

La convention tripartite règlementant l'utilisation de la Serre va devoir être signée par la Commune, l'association Loisirs et Découvertes et la Société de chasse. Deux conseillers municipaux ont été désignés pour faire partie du Comité de Gestion : il s'agit de Martine Pradines et de Patrick Rames. Il est demandé à Loisirs et Découvertes et à la Société de chasse de désigner également 2 de leurs membres pour composer ce comité de gestion. Une réunion va être proposée pour valider ou modifier la convention existante.

#### **5 EXTINCTEURS**

La commande d'extincteurs pour la mairie-école, la salle polyvalente et l'église va être faite auprès de Bureau Vallée à Figeac qui propose des tarifs très compétitifs à qualité égale.

#### **6 INFO « Nazac »**

Il y a eu refus de l'ABF, de la DDT et de la Sous-préfecture pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grange. Le problème est que les travaux ont été réalisés par l'entreprise avant l'obtention d'une réponse des services concernés, et qu'ils ont été réalisés sur un autre bâtiment. Une nouvelle demande a été faite : elle a reçu un nouveau refus de l'ABF. Mme le Maire a rencontré Mr le Sous-préfet à ce sujet : il s'avère qu'en la matière, seule la DDT est compétente pour émettre un avis en la matière, qui sera signé par le Sous-préfet.

#### **7 INFO « communes nouvelles »**

Deux réunions ont eu lieu depuis le début septembre, avec comme sujet principal l'école. Il n'y a pas unanimité pour que ce projet commun d'école soit à l'origine de la création d'une commune nouvelle. La réflexion continue et une nouvelle réunion aura lieu à Brengues le 24 novembre à 20h00.

#### **8 INFO travaux piscine**

C'est un projet communauté de communes / commune. L'aménagement d'un WC handicapé va être entrepris dans le sanitaire jouxtant la piscine ; il sera utilisable par les campeurs et les baigneurs.

#### **9. INFO éclairage public et protection du ciel étoilé**

Une réunion a eu lieu à Labastide Murat sur ce sujet, en présence de Quercy Energie, de la FDEL, de la SDE des Hautes Pyrénées et d'un astronome du Pic du Midi ; Mme le Maire a pu y expliquer quelle avait été la démarche pour le choix des luminaires. Le constat a été

fait que notre éclairage est tout à fait opérationnel. En ce qui concerne le projet « village étoilé », le Maire d'Espédailac a présenté un cheminement différent du notre. C'était une volonté clairement affirmé du conseil municipal.

## **10. VOIRIE**

Un récapitulatif est fait des travaux réalisés cette année en matière de voirie. Nous ne disposons plus de budget pour réaliser une nouvelle opération « pata » sur les parties les plus dégradées. Le débroussaillage a été difficile sur la portion des Roques et le résultat esthétique n'est pas satisfaisant pour l'instant. L'information est donnée par Mme le Maire que le Grand Figeac donnera à l'avenir le marché débroussaillage au moins disant.

## **11. REUNION « trame verte et bleue »**

Une réunion s'est tenue le 5 octobre ; nous n'en avons pas encore le compte-rendu, et ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

## **12. HORAIRES D'EXTINCTION**

La décision est prise de procéder à l'extinction de l'éclairage public à 1h00 toute l'année, pour un rallumage à 6h00 en hiver, et pas de rallumage en été.

## **13. QUESTIONS DIVERSES**

- Camping : un bail commercial entre la commune et Mr Lasfargues a été accepté par ce dernier ; il sera réalisé en janvier 2017. Mr Pernelle sera reçu prochainement, à sa demande, par les membres de la commission finances.
- Animation « jour de la nuit » : la Sacem réclame des droits pour la projection du film qui a eu lieu à cette occasion.
- Vente du restaurant le Saint-Sulpice : une visite va être demandée au propriétaire dans l'hypothèse d'un achat éventuel par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 15 novembre 2016.